

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Coglès, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Amand ROGER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : 19

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 Juin 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr. Amand ROGER, Maire

MM Mme Daniel HELBERT, Fabienne TRABIS, Emmanuel BRASSELET et Rozenn LE BOURDOULOUS, Adjoints

MM : Raymond BERTHELOT, Roger MONTHORIN, Didier VALTAIS, Pascal REGNAULT, Christian DUBOIS, Sylvie DEAN, Nathalie DEGUYPE, Rodolphe HAMEAU, Marylène ROUSSEL, Noëlle CAILLIÈRE, Manuëla DESPAS, Maud LIGER, Éric D'HANGEST et Virginie MALLE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Fabienne TRABIS

Le compte-rendu de la dernière réunion a été adressé à chaque membre du Conseil. Il ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité et le registre des délibérations est signé.

Présentation du diaporama sur le fonctionnement du budget par un conseiller municipal.

TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES :

Avant la séance de Conseil municipal, les élus ont procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2021. Les six habitants suivants ont été tirés au sort et en seront informés par courrier : LEMARIÉ Stéphane, MANGUET Patricia épouse STEPHANT, JARDIN Amand, NAZART Caroline, LEFRANÇOIS Adeline, BRAULT Gisèle épouse RENARD.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

Chaque adjoint fait un compte-rendu des différentes commissions.

TRAVAUX :

- Concernant le projet de rénovation de la salle de sports et des vestiaires extérieurs, un élu précise qu'il serait intéressant de prendre en compte les desideratas des différentes associations qui utilisent régulièrement l'équipement, d'imaginer de mutualiser le club House. Le projet devient relativement urgent puisqu'à priori les équipes ne veulent plus utiliser la salle du fait de son état.
- Concernant la réhabilitation des logements rue de st Etienne, un élu remarque que la commune investirait à fond perdu, dans le cas de la signature d'un bail emphytéotique avec Espacil et pose la question de la taxe foncière : est-elle due chaque année par la commune ou par Espacil.

1 – ÉLECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S.

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce début de mandature municipale, le Conseil Municipal doit élire la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sachant que, par délibération n° CM2020-JUIN-N°25 en date du 04 Juin 2020, le nombre de ses membres a été fixé à 14 ; l'élection porte donc sur 7 membres du Conseil Municipal sachant que le Maire est Président du Centre Communal d'Action Sociale.

L'élection se déroule en application de l'article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-7 et R. 123-8,

Vu sa délibération prise sous le n° CM2020-JUIN-N° 25 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Procède ainsi qu'il suit à l'élection de ses représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Une liste est en présence :

Liste « Emmanuel BRASSELET » comprenant :

- Emmanuel BRASSELET,
- Sylvie DEAN,
- Pascal REGNAULT,
- Manuella DESPAS,
- Nathalie DEGUYPE,
- Maud LIGER,
- Noëlle CAILLIERE.

Après vote, sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale les membres nommés ci-dessus.

2 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE POUR LA RÉHABILITATION DES LOGEMENTS RUE DE SAINT-ÉTIENNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint-Germain-en-Coglès dans le cadre de sa politique d'accompagnement du vieillissement, a engagé une réflexion sur l'habitat des aînés et inter-générationnel et a décidé de confier à Espace Habitat, la réhabilitation des logements situés du 27 au 31, Rue de Saint-Etienne.

Ce concept est une réponse en termes d'habitat adapté, facilitant le maintien à domicile, mais aussi permettant de prévenir l'isolement des aînés par des actions concrètes au quotidien et associer les différentes générations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a décidé de verser un fonds de concours de 180 000 euros pour le montage financier de cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette décision.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du versement de la participation de la commune pour un montant de 180 000 euros pour la réhabilitation des logements situés du 27 au 31, Rue de Saint-Etienne,
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à verser la participation financière de la commune à Espace Habitat.

3 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PAYS DU COGLAIS

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à élire, en son sein, deux membres titulaires et un membre suppléant, qui seront appelés à siéger au Syndicat Intercommunal des eaux du Pays de Coglais. Le scrutin se déroulera par vote à bulletin secret.

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 19

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont Obtenu :

Membres titulaires :

Monsieur Didier VALTAIS - 19 voix

Monsieur Amand ROGER – 19 voix

Membre suppléant :

Monsieur Raymond BERTHELOT – 19 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués du Conseil Municipal auprès du Syndicat Intercommunal des eaux du Pays de Coglais :

Messieurs Didier VALTAIS et Amand ROGER, membres titulaires
et Monsieur Raymond BERTHELOT, membre suppléant.

4 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un délégué au Syndicat Départemental d'Énergie 35, autorité chargée de l'organisation de la distribution publique d'électricité en Ille et Vilaine.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

Votants : 19

Exprimé : 19

Majorité : 10

TITULAIRE

Monsieur Raymond BERTHELOT - 19 voix

Monsieur Raymond BERTHELOT est désigné membre titulaire du SDE 35.

5 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMICE AGRICOLE ET RURAL DES MARCHES DE BRETAGNE

VOTE DES DÉLÉGUÉS

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à élire, en son sein, un membre titulaire et un membre suppléant qui seront appelés à siéger au Comice Agricole et Rural des Marchés de Bretagne.

Le scrutin se déroulera par vote à bulletin secret.

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 19

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont Obtenu :

Membre titulaire :

Madame Sylvie DEAN - 19 voix

Membre suppléant :

Monsieur Roger MONTHORIN - 19 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués du Conseil Municipal auprès du Comice Agricole et Rural des Marches de Bretagne :

Madame Sylvie DEAN, membre titulaire
Monsieur Roger MONTHORIN, membre suppléant.

6 – LOTISSEMENT DE LA NOURIAIS – VENTE DU LOT N° 21

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain, au lotissement de la Nouriais :

Lot n° 21 : Madame Frédérique BELLÉ – 10, Résidence les jardins de la pensée – 35133 ROMAGNÉ

Le Conseil Municipal délibérant, à l'unanimité, donne son accord à la vente de ce lot aux conditions suivantes :

	Réf.Cad.	Surface	Prix de vente M2 HT	Montant HT	Montant TTC
LOT 21	YB 239	413m ²	56.67 €	23 404.71 €	28 085.65 €

Confie la rédaction des actes au cabinet JEGOU/BOUVIER, notaire à Saint-Brice-en-Coglès, commune déléguée de MAEN ROCH.

Charge le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette vente.

7 - LOCATION ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur Emmanuel BRASSELET, adjoint chargé de la commission fleurissement présente au Conseil Municipal, le compte-rendu de la réunion du 09 Juin 2020, au cours de laquelle, ont été étudiés les devis concernant le remplacement des illuminations de Noël. La commission propose d'opter pour une location quadriennale pour un coût annuel de 2 805 euros hors taxe et de retenir l'entreprise SASU ILLUXIA dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

Accepte la proposition de la commission fleurissement pour le remplacement des illuminations de Noël.

Retient l'entreprise SASU ILLUXIA, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse : location quadriennale pour un montant annuel de 2 805 euros H.T., soit 3 366 euros T.T.C.

8 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PAYS DU COGLAIS

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du texte de projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Pays du Coglais, approuvé par le

Comité Syndical conformément à la délibération n° 10.05.20 en date du 26 mai 2020, consistant à modifier les articles 1, 2, 3, 4 et 5.

Les articles se trouvent ainsi modifiés :

Article 1 modifié :

Le syndicat mixte fermé est constitué des membres ci-après énumérés :

- Les communes de Le Châtellier, Le Tiercent, Les Portes du Coglais, Maen Roch, Saint-Germain-en-Coglès, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Marc-Le-Blanc ;
- La communauté d'agglomération Fougères Agglomération, en représentation-substitution des communes de Le Ferré, Romagné et Saint-Sauveur-des-Landes.

Article 2 modifié :

Le Syndicat est dénommé « Syndicat mixte des eaux du Coglais ».

Article 3 modifié :

Le siège social est fixé à :

Mairie de Maen Roch
1, Place de l'Europe
35460 MAEN ROCH

Article 4 modifié :

La représentation des communes au sein du comité est fixée ainsi qu'il suit :

- Un délégué titulaire élu par le conseil municipal de chaque commune adhérente de moins de 1 500 habitants,
- Un délégué titulaire élu par le conseil municipal de chaque commune adhérente par strate de 1 1500 habitants,
- Un délégué titulaire élu par le conseil communautaire de Fougères Agglomération par strate de 1 500 habitants,
- Un délégué suppléant élu par chaque collectivité adhérente par strate de 1 à 4 500 habitants et deux délégués suppléants élus au-delà de 4 500 habitants.

COLLECTIVITÉ	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Commune Le Châtellier	1	1
Commune Le Tiercent	1	1
Commune Les Portes du Coglais	2	1
Commune Maen Roch	4	2
Commune Saint-Germain-en-Coglès	2	1
Commune Saint-Hilaire-des-Landes	1	1
Commune Saint-Marc-Le-Blanc	2	1
Fougères Agglomération	4 (en représentation-substitution des communes de le Ferré, Romagné et Saint-Sauveur-des-Landes)	2
TOTAL	17	10

Article 5 modifié :

Les dépenses mises à la charge des collectivités adhérentes par le Comité, dans les conditions fixées par les délibérations susvisées et approuvées, constitueront des dépenses obligatoires et pourront, le cas échéant, être inscrites d'office aux budgets communaux et intercommunaux.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération ayant été notifiée en date du 03 Juin 2020, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de délibérer de cette modification des statuts.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent la modification des statuts du Syndicat des eaux du Coglais, telle que présentée par Monsieur le Maire.

9 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 1650 paragraphe n°1 du Code Général des Impôts, il convient de constituer une commission communale des impôts directs. Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Ces commissaires désignés par le Directeur des Services Fiscaux doivent être proposés en nombre double par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée propose la liste suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

Mr Roger BELLOIR, Mme Marie-Thérèse GOBÉ, Mr Bertrand LABBÉ, Mr Jean-Pierre LODÉ, Mr Roger MONTHORIN, Mr Jean-Louis ROUSSEL, Mr Claude SIMON, Mr Hervé VIEL, Mr Raymond BERTHELOT, Mr Alain BOURGES, Mr Maurice TRÉHU, Mr Guy BERTHELOT, Mr Didier SÉNÉCHAL, Mme Marianick AUMONT, Mme Christine LEMARCHAND, Mme Maryvonne BANNIER.

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS :

Mr Daniel HELBERT, Mr Roger DENOUAL, Mme Marie-Thérèse LECHAT, Mme Gisèle RENARD, Mr Christophe GARNIER, Mr Christian LECRIVAIN, Mr Christian BUSNEL, Mr Francis BERTHELOT, Mr Eloi DUPRÉ, Mr Marc-Antoine PETIT, Mme Gisèle BRARD, Mr Benoit LEGROS, Mr Joseph LODÉ, Mr Didier VALTAIS, Mr Michel PATIN et Mr Patrick ROCHELLE.

7 – Questions diverses

Sentier pédestre entre le Barberie et la Cour Caveau :

Un conseiller informe d'un problème d'entretien du sentier pédestre qui relie la Barberie et la Cour caveau, notamment un arbre serait tombé en travers du sentier. La propriétaire serait Mme Viel.

Les services techniques vont en être informés pour intervenir au plus vite.

Activités d'Alexandre à partir du 04-08-2020 :

Alexandre TOURMEN, éducateur sportif, propose un planning de séances de découvertes sportives qu'il animera du 4 au 28 août, du mardi au vendredi de 9H à 17h (pique-nique et gouter non fournis) à l'attention des enfants de 6 ans à 11 ans et Plus. Ces activités sont gratuites et sur inscription.

Entretien cour de la cantine scolaire

Un élu fait état du besoin d'entretien de la cour de la cantine scolaire suite à la période de confinement.

Recrutement d'un agent technique

Il est envisagé de recruter un agent technique pour remplacer Sylvain LABBÉ, la date du recrutement n'est pas définie.

Les sapeurs-pompiers étant en manque d'effectifs, il pourrait être intéressant de mentionner ce critère sur l'offre d'emploi.

Détermination des dates des réunions :

- Vendredi 10 Juillet 2020 à 20 heures : désignation des délégués en vue des élections des sénateurs
- Lundi 20 Juillet 2020 à 20 heures 30 : commission des finances
- Mardi 28 Juillet 2020 à 20 heures 30 : vote du budget
- Jeudi 16 Juillet 2020 à 20 heures 30 : commission communication
- Lundi 29 juin 2020 à 18 heures : conseil municipal des jeunes
- Mardi 30 juin 2020 à 20 heures : commission des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 10.